SNOPA la cgt
ÉQUIPEMENT & ENVIRONNEMENT

L'INFO OPA DES RETRAITÉS



N° 003 >> Juillet-Septembre 2024

L'ÉDITO



Après avoir fait le choix de dissoudre l'Assemblée nationale en début d'été, le Président Macron a montré une nouvelle fois sa capacité à ne pas tenir compte du vote des Français qui se sont déplacés massivement pour aller aux urnes pour ces élections législatives début juillet 2024. Il a joué le chronomètre tout l'été, et battu le record des JO de l'immobilisme en s'abstenant de désigner un ou une premier-ère ministre en accord avec le vote des Français qui ont pourtant désigné le NFP première force politique et fait barrage à l'extrême droite.

Le gouvernement, qui a pris ses fonctions il y a quelques jours, fait une part belle au groupe présidentiel et à la droite Les républicains, alors que les électeurs les ont placés en queue de peloton.

Ne nous y trompons pas, par ce choix, Macron fait un doigt d'honneur à la démocratie, bannit tout changement de cap politique exigé par un très grand nombre et s'assoit sur la constitution pour garder le pouvoir.

Ce dogmatisme avec l'appui des médias grand public ne fait que favoriser la montée de l'extrême droite, bien décidé à dégainer la censure, si le gouvernement déroge à ces attentes et ne se met pas aux services de ses idées.

De cette combine, cette coalition majorité présidentielle, Les Républicains et le RN en arbitre se présentent comme seul alternative face à une gauche qui serait irresponsable en matière de politique économique.

Les annonces des coupes budgétaires prémâchés par le gouvernement précédent, dans les lettres de plafonds adressées dans les ministères, sont d'un niveau d'austérité sans précédent, pour le service public.

Nous ne devons pas faiblir en cette période et portons encore plus fortement les attentes des salariés que nous représentons.

Nous appelons, comme nous avons su le faire dans le cadre de la précédente campagne des législatives, les diverses forces de gauche à s'unir et porter un programme commun comportant nos revendications. Abrogation de la réforme des retraites, hausse des salaires et des pensions, un service public fort, des emplois statutaires…

Ensemble, construisons notre avenir en travaillant l'unité pour un véritable changement de cap.

Le secrétariat du SNOPA CGT

SOMMAIRE

2 ÉDITO
3-6 CSA MINISTERIEL DU 20/09/2024
- Déclaration du SNOPA
- Compte-rendu du SNOPA
- Amendements déposés par le SNOPA

7-11 ACTION INTERPRO DU 1er OCTOBRE 2024
- Communiqué SNOPA
- Préavis de grève UFSE
- Préavis de grève FNEE

12-15 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
- Note fédérale militante

16-18 CE DES 18 ET 19 SEPTEMBRE 2024 DU SNOPA
- Relevé de décisions du SNOPA

L'info des OPA retraités

Syndicat National
des Ouvriers des parcs et ateliers
CGT

Siège social : 263, rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 06 85 97 09 13

E-mail : snopa@cgt.fr
Site Internet : snopacgt.fr

Directeur de publication :
Christophe HEGOT

Périodicité : trimestriel

SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

CSA Ministériel du 20 septembre 2024

Déclaration liminaire SNOPA CGT

Monsieur le secrétaire Général,

Depuis plusieurs années, la situation des ouvriers des parcs et ateliers au sein du pôle ministériel de la transition écologique s'est fortement dégradée.

L'externalisation de missions essentielles au développement d'un service public répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain et le manque de moyens humains sont un non-sens face aux défis qui nous attendent. La décision politique des précédents gouvernements de ne plus recruter sur ce statut particulier conduit un peu plus chaque jour les services dans la difficulté en n'ayant plus à sa disposition des personnels qualifiés, avec des compétences techniques et pointues dans des domaines pourtant essentiels.

Le SNOPA CGT a depuis fort longtemps initié une démarche active concernant le devenir des OPA au sein du pôle ministériel afin qu'il soit étudié une évolution statutaire importante pour améliorer nos règles statutaires, améliorer nos conditions de travail et améliorer nos rémunérations. Nous sommes en droit de bénéficier comme l'ensemble des autres corps du pôle ministériel à de véritables perspectives professionnelles, notamment dans le maintien et le développement de nos missions, en termes de mobilité, de déroulement de carrière, d'évolution salariale, de formation professionnelle et jusqu'au terme d'une vie professionnelle active avec la retraite
Par ailleurs, nous vous alertons régulièrement sur des situations collectives ou individuelles d'agents en souffrance, dont les conditions de travail se dégradent sans cesse, certains isolés et oubliés, peinant à obtenir l'information juste, auprès de son gestionnaire de plus en plus démuni.
Le SNOPA CGT vous a remis en mars 2024 un projet de rénovation statutaire complet afin de répondre aux attentes légitimes des OPA mais aussi en tenant compte d'une simplification de gestion pour faciliter le travail des employeurs en recherchant une application du droit commun au sein de la fonction publique.

Nous notons dans le projet qui nous est présenté ce jour des points portés par notre organisation syndicale, en exemple le droit aux congés bonifiés et des règles de gestions mieux encadrées. Des amendements déposés par le SNOPA CGT seront par ailleurs défendus ce jour lors de l'examen du projet. Mais tout en notant ces modifications statutaires et l'éventuelle prise en compte de nos amendements, le sujet premier n'est pas traité, à savoir le devenir des OPA. Ce « toilettage », comme vous le nommez, n'est pas un solde de tout compte.

Deux pistes existent et l'une ou l'autre doit être mise en œuvre très rapidement. La première, portée par le SNOPA CGT, est une évolution statutaire globale et complète, comme nous l'avons rédigé et porté à votre connaissance. La seconde est une intégration des OPA au sein des corps de fonctionnaire.

Le Ministre de la Transition Ecologique démissionnaire, Christophe Béchu, a arbitré pour une intégration des OPA au sein des corps de fonctionnaire. Quand est-il aujourd'hui ? Y aura-t-il continuité ?

Le SNOPA CGT a travaillé sur les deux pistes, rénovation statutaire et intégration. Aujourd'hui, nous vous interpellons et vous demandons que le dossier des OPA soit classé comme sujet prioritaire afin de le finaliser.

Notre organisation syndicale a su démontrer tout son savoir et son expertise technique.

Mais en responsabilité, si nous constatons un attentisme ou une volonté de laisser sur le côté les OPA, nous aurons la capacité de mobiliser les OPA du pôle ministériel comme nous avons pu le faire lors de la mobilisation du 25 avril avec plus de 200 OPA aux portes du Ministère.

Enfin, nous nous devons d'évoquer le problème non résolu de la retraite et du montant garanti des OPA transférés et intégrés dans les collectivités territoriales. Voilà plus de cinq ans que ce dossier est entre vos mains. Un bon exemple d'immobilisme à ne pas reproduire !

Monsieur le secrétaire Général, nous attendons du Ministre de la transition écologique une prise en compte de nos demandes et que des actes suivent rapidement afin de finaliser ce dossier qui n'a que trop trainé.

Je vous remercie de votre écoute.

SYNDICAT NATIONAL CGT
DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13



Administration :
OS : CGT - FO – CFDT – UNSA – FSU

SNOPA - CGT (expert) : Christophe Hégot

CSA Ministériel du 20 septembre 2024

Compte rendu du point 2 : Décret statutaire des OPA

Le CSA ministériel a examiné ce jour le projet de décret modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928.

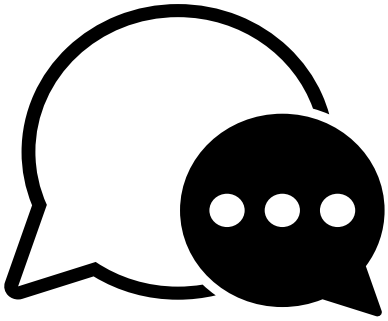

Le SNOPA CGT présent en tant qu'expert, **a rappelé ses attentes** et celles des OPA (cf déclaration liminaire) quant **au devenir des OPA** au sein du pôle ministériel.

Le DRH rappelle la portée du texte qui n'a que pour ambition d'une mise à jour incomplète du statut dans l'attente d'une évolution. La piste privilégiée par le Ministère reste l'intégration des OPA dans les corps de fonctionnaires mais cela est conditionné à arbitrage politique du futur Ministre du pôle ministériel.

Le travail du FSPOEIE sur le droit à l'information retraite des OPA et des autres ouvriers d'État est engagé. Toutefois à ce jour nous n'avons pas d'indication sur l'accès aux données : soit l'ENSAP, ou une autre plateforme.

Concernant le point à l'ordre du jour, **le projet présenté** à l'avis du CSA-M, comporte **une prise en compte de nos revendications,** notamment le droit aux congés bonifiés et des règles de gestions mieux encadrées.

Pour autant, **nous avons défendu plusieurs amendements** afin d'améliorer le décret statutaire portant sur l'octroi d'une l'indemnité de sujétion géographique, d'un recrutement non discriminatoire en raison d'une maladie ou d'une incapacité, du maintien des CCOPA aux plus proches des OPA, de prérogatives élargies des CCOPA et d'exclure le licenciement dans le cadre d'une restructuration.

Le président du CSA ministériel a accepté les amendements suivants :

• Recrutement : Toute embauche est conditionnée par la délivrance, par un médecin généraliste agréé par l'administration, d'un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'emploi qui lui est destiné. »

• Rémunération : Bénéfice de l'indemnité d'enseignement, au titre Décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement.

• Licenciement : Suppression du paragraphe ouvrant la possibilité de licencier un OPA à la suite de la suppression du besoin ou de l'emploi qui a justifié son recrutement.

Les amendements ci-dessous ont été rejetés :

• Affectation d'un OPA : Bénéfice de l'indemnité de sujétion géographique dans les conditions définies par le décret n° 2022-704 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2013-314 du 15 avril 2013 portant création d'une indemnité de sujétion géographique.

(Explication DRH : la proposition dépasse le cadre ministériel et nécessite un arbitrage interministériel)

• CCOPA : suppression d'avoir une CCOPA auprès d'un directeur d'administration centrale.

(Explication DRH : la population OPA comporte de nombreux OPA isolés et il est donc nécessaire de se laisser toutes les possibilités ouvertes

• Prérogatives des CCOPA : ajout de l'examen de tout autre question dont elle serait saisie par le chef de service, le directeur d'établissement ou par la majorité de ses membres.

(Explication DRH : La DGAFP impose l'alignement des prérogatives pour toutes les CCP, alors que les CCOPA faisaient exception)

Par ailleurs, **le SNOPA CGT a demandé** qu'il soit noté l'arbitrage rendu par le DRH du MTE lors de notre rencontre du 30 mai 2024 concernant **la sanctuarisation de l'enveloppe de promotions** comme ce fut le cas ces dernières années . **Il est confirmé la reconduction** et il sera noté au PV du CSAM cette disposition.

Une note sera écrite en ce sens prochainement.



Une nouvelle fois, **le SNOPA CGT a porté des propositions visant à améliorer le quotidien des OPA** avec un décret statutaire plus à même de correspondre aux attentes légitimes que nous exigeons.

Cependant, **le combat du SNOPA CGT ne s'arrêtera pas sur cette étape** et nous appelons l'ensemble des OPA à venir rejoindre **l'appel de la CGT à participer à la journée de mobilisation du 1er octobre** pour gagner de nouveaux droits, une augmentation salariale et l'abrogation de la réforme des retraites, notamment.

Ensemble, construisons avec le SNOPA CGT notre avenir.

Ce que nous obtiendrons aujourd'hui dans la lutte, pèsera pour les négociations futures.

je me syndique au SNOPA-CGT
en flashant le code avec mon smartphone !

SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS
263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Montreuil, le 19 septembre 2024

Une fonction publique plus forte avec les OPA

Mobilisons-nous le 1er octobre !

Depuis plusieurs mois, le SNOPA CGT mène bataille avec l'appui des OPA pour obtenir des perspectives tant sur leurs missions, que leurs métiers et leur statut. **Le choix arbitraire et isolé du Président de la République** conduisant à une dissolution de l'Assemblée nationale a plongé l'ensemble des administrations de l'Etat dans une léthargie, préjudiciable aux négociations en cours avec le ministère de la Transition écologique.

Par la volonté de ne pas entendre le résultat des urnes appelant à un changement de cap politique, en portant un programme plaçant comme prioritaire l'abrogation de la contre-réforme des régimes de retraite et l'augmentation des traitements, des salaires, des pensions, des retraites, **la CGT et le SNOPA CGT** ont décidé de ne pas rester dans l'inaction et **appellent l'ensemble des OPA à se mobiliser le 1er octobre** pour obtenir ce que nous sommes venus chercher le 25 avril à Paris.

Le SNOPA CGT demande, après la nomination du nouveau Ministre de la transition écologique, une rencontre pour **réenclencher les négociations** sur les sujets suivants :

- **Evolution statutaire des OPA (projet d'une rénovation du statut ou d'une fonctionnarisation)**
- **Revalorisation salariale**
- **Conditions de travail**
- **Retraite (application de la loi de transfert des parcs et droit à l'information)**

L'austérité budgétaire se ressent déjà dans le cadre de la campagne de promotions 2024, marquant une nouvelle fois la volonté de ne pas changer de logiciel politique. **Exigeons une politique ambitieuse** au regard des enjeux, avec une fonction publique forte et présente au plus proche des citoyens et des réponses aux revendications des OPA. **Plus de moyens** pour un plan d'investissement liés à nos missions, associés à des recrutements statutaires et des déroulements de carrière **sont un préalable indiscutable.**



Alors, une nouvelle fois, ne les laissons pas faire et saisissons-nous de notre avenir. **Rejoignez le SNOPA CGT et les OPA dans la mobilisation et la grève le 1er octobre.** Vous n'êtes pas seuls, rejoignez-nous et syndiquez-vous !

C'est dans l'unité la plus large que le SNOPA CGT entend agir dans les semaines et les mois qui viennent, dans le champ syndical et au-delà, avec toutes les organisations syndicales qui le souhaiteront.

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 13 Septembre 2024

Monsieur Stanislas Guerini

Ministre démissionnaire de la Transformation et de la Fonction Publiques

Dépôt d'un préavis de grève sur la période du 19 septembre au 31 octobre 2024

Monsieur Stanislas Guérini,
Ministre démissionnaire de la transformation et de la fonction publiques

Madame Nathalie Colin,
Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

Madame, Monsieur ;

Le président de la République, Emmanuel Macron, a été sanctionné lors des élections législatives. Par leurs mobilisations et votes, les citoyen.nes ont aussi battu dans la rue et dans les urnes le péril fasciste, l'extrême-droite et ses alliés.

En refusant de nommer une Première ministre porteuse du programme du Nouveau Front Populaire, Emanuel Macron refuse d'entendre et de répondre à l'expression populaire et à l'urgence sociale.
Force est de constater l'existence d'un coup de force et d'un déni de démocratie.
Outre que la question de la légitimité de la nomination de Michel Barnier à Matignon se pose, cette dernière confirme l'existence d'une complicité avec l'extrême-droite qui ne censurerait pas le gouvernement à ce stade.

Cette situation est irrecevable.

Tout montre par ailleurs que des lois de finances et de financement de la sécurité sociale sont à l'ordre du jour avec une amputation drastique des moyens alloués aux services publics, à la fonction publique, aux systèmes de sécurité et de protection sociales. Politiques dont les conséquences seront à nouveau un affaissement de l'effectivité et de la qualité des missions de service public, une dégradation de l'emploi, des conditions de travail et de son intensification dans les services.

Dans un tel contexte, l'UFSE CGT appelle les agent.es, actifs et retraité.es, fonctionnaires et non-titulaires, à se mobiliser, dès à présent, pour imposer la nécessaire rupture avec les politiques libérales mises en œuvre et que de premières réponses soient apporter à l'urgence sociale, à commencer par :

- L'abrogation de la contre-réforme des régimes de retraite,
- L'abandon définitif de la réforme de l'assurance chômage,
- L'abrogation de la loi portant transformation de la fonction publique,
- L'abandon définitif du projet de loi visant, entre autres, à faciliter le licenciement des fonctionnaires et accroître la rémunération au mérite,

- L'augmentation significative, dès 2024, des traitements, des salaires, des pensions, des retraites,
- La refonte des grilles indiciaires intégrant la revalorisation des filières à prédominance féminine,
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Des lois de finances au service de la reconquête et du développement des services publics et de la fonction publique.

L'UFSE CGT apporte son soutien aux mobilisations d'ores et déjà initiées et en cours, à l'éduction nationale comme à la protection judiciaire de la jeunesse, pour ne citer que ces deux exemples.

L'UFSE CGT appelle les personnels à se mobiliser, par la grève et dans les manifestations du 1er octobre prochain, première journée d'action interprofessionnelle, des actifs et des retraité.es.

L'UFSE CGT dépose un préavis de grève du 19 septembre au 31 octobre 2024.

Le présent courrier vaut préavis de grève pour l'ensemble des personnels, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval des dates du 19 septembre au 31 octobre.

Pour l'UFSE CGT,
Le secrétaire général, Christophe Delecourt.



Union Fédérale des Syndicats de l'État- CGT
263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **01 55 82 77 56** - mel :ufse@cgt.fr

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Montreuil, le 25 septembre 2024

Mme Catherine VAUTRIN,
Ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation
Mme Agnès PANNIER-RUNACHER,
Ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques
Mme Valérie LÉTARD,
Ministre du logement et de la rénovation urbaine

Objet : préavis de grève pour le 1er octobre 2024

Mesdames les ministres,

Le Président de la République, Emmanuel Macron, a été sanctionné lors des élections législatives.

Après deux mois d'attente, au cours desquels un gouvernement démissionnaire a été maintenu d'autorité au pouvoir, la nomination de Michel Barnier comme Premier ministre, avec le soutien de l'extrême droite, tourne le dos au vote des Françaises et des Français. Elle ouvre la voie à la poursuite et l'aggravation de reculs sociaux, pourtant rejetés dans les urnes. Alors que les **services publics, sont gravement en danger**, les éléments parus dans la presse font état d'une nouvelle et violente politique de baisse des dépenses publiques pour laquelle nos ministères sont concernés. Politique dont les conséquences seront à nouveau un affaissement de l'effectivité et de la qualité des missions de service public, une dégradation de l'emploi, des conditions de travail et de son intensification dans les services.

Dans ce contexte, **La Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT appelle tous les personnels à se mobiliser massivement le 1er octobre dans le cadre de la journée interprofessionnelle et intersyndicale de manifestations et de grève pour faire valoir leurs revendications :**

- Nomination d'un gouvernement dans le respect constitutionnel : la coalition en tête doit gouverner ;
- Amélioration des conditions de travail en rétablissant les CHSCT, en créant les CSA de réseaux et en cessant les réorganisations permanentes qui n'ont pour but que de tenter de masquer les suppressions de postes.
- Indexation des salaires sur les prix, comme pour le Smic, tous les salaires doivent à minima suivre l'inflation.
- Augmentation des salaires pour vivre de son travail, et réaliser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Ce sont les travailleurs qui produisent la valeur, la partager c'est augmenter les salaires.

• Suppression de la réforme des retraites à 64 ans, passée en force l'année dernière à coup de 49-3, et retour à 60 ans à taux plein et 55 ans pour les agents bénéficiant du service actif.
• Investissement dans nos services publics sur tous les territoires. Partout nous voulons des moyens pour nos écoles, nos hôpitaux...
• Mise en place du 100 % sécurité sociale, la santé ne doit pas être une marchandise.

Le présent courrier vaut préavis de grève pour le 1er octobre 2024 pour l'ensemble des personnels, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval pour les agents en horaires décalés.

Veuillez agréer, mesdames les ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Ivan Candé-González
Secrétaire général de la FNEE CGT

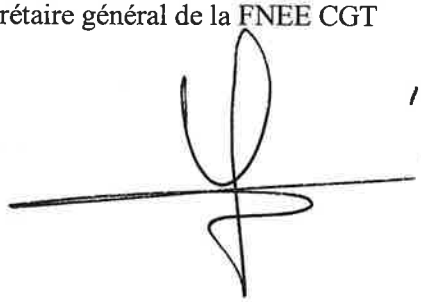

Note fédérale militante

Protection sociale complémentaire (PSC)

Suite aux décisions prises par la CEF, vous trouverez ci-dessous des éléments concernant le suivi du dossier sur la PSC suite à la désignation d'ALAN.

Sommaire :

1) **Eléments issus du débat en CEF**
2) **Plan de travail militant**
3) **Appui aux agents**
4) **Argumentaire CGT/ALAN**

1. Eléments issus du débat en CEF

Contexte

- Désignation par l'administration d'ALAN comme organisme de couverture santé complémentaire suite au marché public
- Premiers webinaires organisés par l'administration en mai/juin
- Mise à disposition d'un simulateur sur l'intranet et annonce par l'administration de nouveaux webinaires en septembre et octobre concernant les échéances et les démarches à effectuer (résiliation de contrats antérieurs, affiliation à ALAN, dérogations…)
- Réactions des agents : mécontentement notamment sur le caractère obligatoire, sur le choix d'un assureur privé type start-up et beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes sur les échéances pour effectuer les démarches et les conséquences en termes de tarifs et de couverture
- Suite à interpellation de la DRH par la CGT, annonce de la mise à disposition d'un simulateur pour les retraités en septembre, annonce du lancement du marché pour la couverture non obligatoire de la prévoyance à compter du 1er août
- Le premier webinaire de septembre a été annulé
- En termes d'actions syndicales :
    - Pétition intersyndicale CGT, FO, FSU pour renégociation sur la base d'un couplage santé-prévoyance (environ 6000 signatures)
    - Recours juridique de la CGT (UFSE en lien avec la FNEE) sur le non-respect de certains principes de l'accord interministériel fonction publique

Les enjeux

- Réaffirmation de la position de la FNEE-CGT (non signature du protocole ministériel et vote contre sur le rapport de l'administration désignant ALAN)
- Dispositions à prendre en termes d'accompagnement des militants et des agents
- Communication auprès des personnels

Décisions de la CEF

- Rédaction d'une note militante
- Publication d'un communiqué « tous agents » accompagné de fiches thématiques (100% sécu, infos sur ALAN ...)
- Rédaction et publication d'une lettre ouverte au DRH listant toutes les problématiques et les difficultés rencontrées par les personnels en fonction de leurs situations et demandant la désignation de référents PSC dans les services pour répondre aux sollicitations des agents

2. Plan de travail militant

- Réaffirmer la position de la CGT pour le 100% sécu, opposition au découplage santé-prévoyance et à la désignation d'ALAN.
- Si besoin rappeler les positionnements de chaque OS :

Sur l'accord ministériel qui a servi de base au cahier des charges de l'appel d'offre qui a conduit à la désignation d'ALAN : CGT et FSU n'ont pas signé l'accord ; FO a signé puis a retiré sa signature après la désignation d'ALAN ; CFDT, UNSA, et SNCTA ont signé.

Sur le rapport de l'administration désignant ALAN, seuls CGT et FO ont voté contre, les autres OS (FSU, CFDT, UNSA et SNCTA) se sont abstenus.

- Informer que la CGT a déposé un recours juridique (UFSE/FNEE) pour dénoncer le non-respect de l'accord interministériel
- Relance de la campagne de signatures sur la pétition intersyndicale CGT/FO/FSU pour obtenir un maximum de signatures ; les 6000 obtenues c'est mieux que d'autres pétitions lancées mais c'est insuffisant car il en faudrait beaucoup plus pour mettre en évidence l'opposition massive des agents
- Recensement des questions des agents qui sont posées aux militants, transmission à la fédération pour servir de base à l'élaboration d'une lettre-ouverte au DRH. L'objectif est de mettre l'administration et ALAN face à leurs responsabilités et démontrer que les délais contraints pour une mise en œuvre au 1er janvier 2025 ne permettent pas d'effectuer les démarches en toute connaissance de cause pour les personnels ce qui risque de leur être préjudiciable

3. Aide aux agents

La CGT n'a pas signé l'accord ministériel et s'oppose à la désignation d'ALAN, elle n'a donc pas à assumer la responsabilité des conséquences de la mise en œuvre du protocole. En cas de demandes de justification des agents du type « que font les syndicats » il faut rappeler les positionnements de chaque OS à chaque étape et la cohérence de la CGT ainsi que le recours déposé.

Cependant, il entre dans son rôle de porter assistance aux agents en les informant (communications, HMI, AG.…), en les alertant sur les risques auxquels ils s'exposent, en interpellant autant que de besoin l'administration sur les situations particulières.

Les conséquences possibles sur chaque réponse donnée aux personnels, pouvant être lourdes de conséquences, nous conseillons de bien vérifier les sources d'information (ne pas se fier uniquement à ce que dit l'administration) et ne pas avoir peur de renvoyer vers d'autres interlocuteurs en cas d'hésitation.

Les alertes à effectuer :

- Inciter les agents à se tenir informés par tous les canaux possibles sur les délais pour résilier les contrats antérieurs sachant que le délai d'un mois suffit le plus souvent. Il faut donc éviter de se précipiter et bien s'informer notamment quand il y a un couplage avec la prévoyance.
- Indiquer que l'obligation de changer d'organisme seulement sur le volet santé sans savoir quel opérateur sera désigné pour la prévoyance (le marché n'a été lancé que le 1er août !) pourrait peut-être entraîner la modification, voire la résiliation automatique de certains contrats de prévoyance
- Vérifier les circuits d'information des retraités et en premier lieu des adhérents

4. Argumentaire ALAN

Si la désignation d'ALAN s'applique à ce jour et implique que les agents doivent adhérer obligatoirement sauf dérogation, pour autant, cela ne doit pas nous freiner dans notre capacité à faire monter le rapport de force pour contrer le projet. Cela doit contribuer à renforcer notre action juridique et si besoin à faire grandir le rapport de force à une échéance plus lointaine si ALAN ne répond pas dans les faits aux attentes des agents.

L'enjeu du nombre de signatures sur la pétition est donc important et pour ça il faut notamment exposer les dangers résultant de la désignation d'une start-up privée se finançant sur les marchés pour couvrir les garanties complémentaires santé des agents.

Depuis sa création, ALAN a levé plus de 400M€ auprès d'investisseurs comme :

- Index Ventures Index Ventures qui est une société internationale de capital-risque dont les deux sièges sociaux sont situés à San Francisco et à Londres. Cette société investit dans des sociétés technologiques axées sur le commerce électronique, les fintechs, les applications mobiles, les jeux vidéo, les infrastructures/intelligence artificielle et la sécurité informatique.
- Temasek , une société d'investissement détenue par l'Etat de Singapour.

- Coatue et Ontario Teachers Pension Plan (COTPP) un gestionnaire de fonds institutionnels ontarien, responsable d'administrer et d'investir les fonds de retraite des enseignants travaillant dans les écoles publiques de l'Ontario

L'objectif d'ALAN, est notamment de « transformer les produits et services d'assurance santé, et améliorer l'expérience client à l'ère du digital », sous un angle « holistique ».

« La thérapie holistique se base sur les approches énergétiques (médecine quantique, médecine chinoise, magnétismes (aimants, géobiologie…), mentales (analytiques ou non, comme les TCC), environnementales (écologie et santé), socioculturelle (impact des médias, de l'éducation, de l'art…), et transpersonnel (ou spirituel ». La thérapie holistique est une médecine non conventionnelle, qui s'appuie sur les principes de l'holisme (qui s'intéresse à son objet dans sa globalité) et sur des méthodes fondées sur la "globalité de l'être humain" au sens physique, émotionnel, mental, spirituel, environnemental, socioculturel. Il s'agit de fait de considérer le patient comme une personne et non un simple malade. »

L'idée serait que, sauf problèmes graves (par exemple, une maladie génétique héréditaire), chaque personne serait responsable de sa santé et de son bien-être en fonction de son hygiène de vie et de ses pratiques. Pour aider à bien choisir celles-ci pourquoi pas une dose d'intelligence artificielle pour aider à guider les personnes dans leur choix de praticiens ?

En allant au bout de la logique, la question ne serait-elle pas plutôt de limiter le recours à la médecine dite « conventionnelle » et de conditionner les remboursements à un parcours de santé « recommandé » (par qui ? comment ?) pour augmenter les marges et la rentabilité de l'assureur ?

Une fiche sur ces sujets à destination des agents est en cours d'élaboration. Elle accompagnera la communication fédérale.

Montreuil, le 18 septembre 2024

Commission exécutive du SNOPA des 18 et 19 septembre 2024

Présents : Philippe DEBAT, Éric LE JOSSEC, Jean-Christophe PAUL, Christophe HEGOT, Dominique MAGNÉ, Iliass DOUZI, Laurent BERTHIOT, Bruce LAUTREC, Sandrine ROBINET, Christophe LOUISET, Philippe BRESSON, Bruno PETIT et Patrice HIS.

Excusés : Henri CASTELAIN, Christian COLNOT, Fabienne LOISEAU, Eliezer VERGEROLLE, Olivier BALDACCI, Jérôme SAUVAGET, Emmanuel JUNGMANN, Xavier COOLS, Olivier GRILLON, Florian QUIGUER et Philippe LE ROUX.

Actualité

Répercussion de la dissolution de l'Assemblée nationale. Paysage politique recomposé en 3 blocs. Déni du Président sur le résultat du vote des élections législatives. Fonctionnement des administrations bloqué. Attente d'un Gouvernement. Relance des différents acteurs sur le devenir des OPA. Journée de mobilisation du 1er octobre. Besoin de rencontrer les personnels pour discuter et débattre d'un vrai projet social. Rédaction d'un appel SNOPA concernant la journée du 1er octobre.

Trésorerie et CFC

Prise en charge fédérale des frais action du 25 avril : Remboursement effectué après plusieurs relances (fin aout 24).

Versement COGETISE : travail effectué fin août avec le trésorier et le trésorier adjoint pour la mise en place d'un nouvel outil de suivi relatif aux reversements des cotisations des sections et COGETISE.
Une note à l'adresse des sections et des trésoriers sera rédigée pour les sensibiliser sur ce sujet et indiquer la méthode à suivre.
Une visio formation sera proposée courant octobre.

Changement d'établissement bancaire : Proposition de changer de banque au regard de la difficulté de mettre à jour les personnes ayant procuration. La banque postale, au travers des échanges, nous a fait comprendre sa politique de ne plus avoir en gestion des associations ou syndicats.

Changement d'établissement bancaire		
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Mise en place du groupe de travail « préparation du congrès du SNOPA 2027»

CFC : organisation d'une réunion de la CFC courant octobre – novembre pour effectuer les taches nécessaires aux points de contrôle. Présentation à la prochaine CE de décembre 2024.

CE SNOPA décembre 2024 : Proposition d'organiser la CE de fin d'année en délocalisé sur un site dans le Var (Domaine de Massacan). Devis présenté, présentant un supplément de dépense de 1 000 €.

Proposition d'organiser la CE à Massacan		
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Vie syndicale

Calendrier 2025 : Modification du calendrier Secrétariat et CE SNOPA au regard des contraintes des uns et autres constatées sur l'année 2024.

Organisation des CE : Passage à 3 CE par an. 2 CE seront délocalisées en maintenant un équilibre sur le coût et les temps de déplacements (choix de privilégier les grandes agglomérations).

Organisation du SNOPA et des sections : Section régionale Haut de France et Occitanie. Réflexion est ouverte sur une structuration réelle syndicat national - section de syndicat national. Accord de pouvoir recourir à ce type d'organisation.

Syndicalisation : Constituer une base documentaire pour les personnels contractuels. Transformer l'adhésion liée à l'aide individuelle en adhésion militante.

CEF septembre 2024 : Retour des points évoqués à la CEF (Budgets, Droits syndicaux, CFC, PSC, Mobilisation, HMI, Action sociale, Plan d'action fédérale).

CE USFE septembre : Préparation du prochain congrès (décembre 2025). Projet de rapprochement CGT-FSU. Débat dans les organisations de la CGT.

Vie des sections (note et évolution) : Présentation de la note et de la fiche droits syndicaux associées.

UIT : Relance du travail après une période sans pilote (manque de temps de militants). Prochaine conférence avril 2025.

Cahier revendicatif - tableau de suivi (statutaire, salarial, courriers parlementaires, agenda social...)

CSA ministériel 20/09 : Dépôt des amendements SNOPA CGT. Vote du SNOPA sur le projet : Condition du vote selon prise en compte d'amendements dit prioritaire.

Evolution statutaire et fonctionnarisation : Attente de la nomination du Ministre de la transition Ecologique pour connaitre le choix politique de continuer ou pas le travail lancer avant la dissolution. Une fois cette décision connue, interpellation des différents acteurs (élus parlementaires et employeurs).

Bilan des CCOPA 2024 : Présentation du tableau recensant les informations remontées ou récupérées. Baisse du nombre de promotions au regard des précédentes années. Enveloppe de promotion consommée. Dépassement d'enveloppe refusé plus nombreux. Pyramidage inversé. Se faire confirmer

officiellement à minima la poursuite de sanctuarisation de l'enveloppe et réfléchir à améliorer le principe de financement des promotions

Recours juridique retraite OPA FPT : Recours scindé en deux parties : l'une sur la prise en compte de la nouvelle grille de classification et la grille salariale en vigueur pour une actualisation du décret retraite et de son arrêté, l'autre sur la rétroactivité pour les demandes effectuées depuis le 1er janvier 2019 (plus de 650 dossiers de retraite).

PSC : Partie prévoyance (appel d'offre lancé au 1 août pour une mise en œuvre au 1er janvier 2025). Pour les OE, la DGAFP s'est engagée à réécrire le décret 1972-154 relatif à la maladie, accidents et maternité, des ouvriers d'Etat.

Formation : Première formation snopa sur la région Grand-Est 13 novembre 2024. Fin novembre proposition faite pour la région Centre est. Les camarades sont invités à se rapprocher de leurs UD/UL pour les formations de niveau 1 et 2, et doivent s'inscrire au formation responsabilité syndicale délivrée par la FD.

Questions diverses :

Véhicules fédéraux : Besoin d'avoir le document indiquant le lieu et référent des différents véhicules mis à disposition par la FD.

Typologie des affectations OPA : Présentation du document réalisé.

Prochaine CE du SNOPA

3-4-5 décembre 2024

Domaine de Macassan (83)